

Règlement officiel - Trail et Marche solidaires « Granit Rose »

Édition 2026, organisée par le Comité des Fêtes avec le soutien du
Conseil Municipal de Saint-Michel-de-Montjoie (50670)

Article 1 : Objet et caractère solidaire

La manifestation « Granit Rose » organisée le dimanche 25 octobre 2026 à Saint-Michel-de-Montjoie est une journée solidaire, sportive, et de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein, dans le cadre de l'action internationale « Octobre Rose ».

Les bénéfices de la journée seront intégralement reversés au Centre François Baclesse (Centre de lutte contre le cancer de Caen).

Article 2 : Épreuves et justificatifs de santé

L'événement propose trois épreuves sans classement ni chronométrage :

2 Marches solidaires : parcours de 5 km et 8 km (ouverts à tous sans justificatif médical)

1 Trail solidaire : parcours de 13 km (ouvert aux participants préparés)

Justificatif obligatoire pour la course :

Conformément à la réglementation sportive et aux conditions de la plateforme d'inscription, les participants au trail doivent obligatoirement valider leur PPS (Pass Prévention Santé) lors de leur inscription en ligne sur le site « Normandie Course à Pied ».

Article 3 : Inscriptions et modalités de paiement

Tarif du Trail : 10 € par participant

Tarif des Randonnées : 5 € par participant

Modalités d'inscription :

- En ligne : Exclusivement via la plateforme Normandie Course à Pied (lien disponible sur l'affiche et le QR Code) – paiement en ligne
- Sur place le jour J : À partir de 9h00, sur la place de la Mairie, 56 rue de l'Église Saint Michel, 50670 Saint-Michel-de-Montjoie - paiement en espèces

Article 4 : Départs et rassemblement

Le rassemblement et les départs auront lieu sur la place de la Mairie, 56 rue de l'Église Saint Michel, 50670 Saint-Michel-de-Montjoie.

9h00 : Ouverture du point d'accueil, retrait des dossards et inscriptions sur place.

10h00 : Départ du Trail

10h15 : Départ des randonneurs, par groupe

Article 5 : Sécurité et Code de la route

Les parcours se déroulent sur des voies publiques et des chemins communaux.

Les participants sont tenus de respecter le Code de la route et d'emprunter les bas-côtés lorsque la voie n'est pas fermée à la circulation.

Des signaleurs bénévoles seront présents aux intersections principales pour guider et sécuriser les participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect du Code de la route par un participant.

Article 6 : Assurances et responsabilités

Le Comité des Fêtes est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour la durée de l'événement.

Responsabilité individuelle :

Chaque participant est responsable de sa propre condition physique et doit être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation d'effets personnels durant la manifestation.

Article 7 : Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un cadre naturel préservé.

Chaque participant s'engage à :

- Ne jeter aucun déchet au sol
- Rester strictement sur les sentiers et parcours balisés afin de préserver les parcelles privées, agricoles et les espaces naturels locaux.

Article 8 : Droit à l'image

Sauf avis contraire exprimé par écrit lors de l'inscription, tout participant autorise l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises lors de la manifestation pour la promotion de l'événement (bulletin municipal, presse locale, supports d'information de la commune et de l'association).

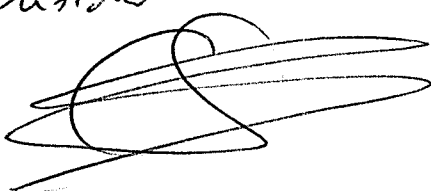
Article 9 : Annulation / Aléa météo

En cas de force majeure, d'intempéries exceptionnelles ou de décision administrative interdisant le rassemblement, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'adapter les parcours.

En cas d'annulation, les frais d'inscription ne sont pas remboursés, ils seront automatiquement transformés en don au profit du Centre François Baclesse.

Fait à St Michel de Montjoie, le 27/08/2026

Pour le Comité des Fêtes :
(nom, qualité, signature)

OZENNE NANCY
Président


Pour la Mairie :
(nom, qualité, signature)

Le Maire
J. Ozenne

